New Brunswick Police Commission

Annual Report 1982

Honourable Fernand Dubé, Q.C.
Attorney General
Fredericton, N.B.

Dear Sir:

I am pleased to have the honour of submitting to you the second Annual Report of the New Brunswick Police Commission which is for the year 1982.

Respectfully yours,

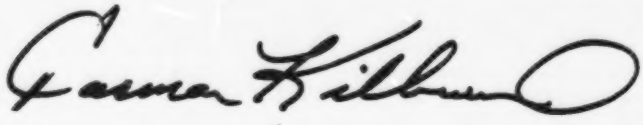

CARMAN J. H. KILBURN
Acting Chairman

I. PERSONNEL

There are presently two full-time members of the New Brunswick Police Commission.

Carman J. H. Kilburn, B.A., B.C.L., L.L.B., was appointed a Member and Acting Chairman of the Commission on December 21, 1977, after having served as Director of Policing Services with the Department of Justice for the Province of New Brunswick during the period 1974 to 1977.

François X. Volpé, B.A., B.Ed., M.Ed., was appointed a member of the Commission on June 1, 1978, after having served as principal of the Cormier High School in Edmundston, New Brunswick during the period 1972 to 1978.

II. GENERAL

Although elaborated upon further in this report the following are some of the areas of responsibility of the Commission:

1. the promotion of crime prevention;

2. the inspection of municipal and regional police forces and detachments of the New Brunswick Highway Patrol;

3. the study of police forces upon the request of the police board or council;

4. studies into the feasibility of alternate forms of policing;

5. the processing and investigation (where necessary) of citizen complaints concerning the conduct of police officers;

6. the investigation of complaints concerning aspects of policing other than conduct;

7. the organization of training seminars that function as a complement to in-service training offered within the local departments and at the atlantic Police Academy; and

8. the research of policing topics which result in amendments to the Operational Manual and/or proposals for regulation to the Minister of Justice.

III. COMMITTEES AND ORGANIZATIONS

During 1982, the Commission continued to be actively involved in work with various committees and organizations.

Representatives of the Commission participated on:

(1) a Justice Department Committee whose task is to recommend minimum standards for police cell facilities;

(2) the New Brunswick Highway Patrol Selection Panel;

(3) a committee established to examine the availability of laboratory services to police personnel; and

(4) a committee providing advice to the Department of Education regarding the course content of a self-defence program for high school students.

The Acting Chairman of the Commission continued to serve as the Provincial Representative to the Canadian Police College and as the Chairman of the Atlantic Police Academy Advisory Council. The Acting Chairman also served on a committee examining concerns of the policing community with respect to the police working environment and the Canadian Operational Research Committee.

IV. POLICE TRAINING

(a) *General*

Since its inception the Commission has stongly urged municipal governments to ensure adequate in-service training is provided to their personnel.

Steps have been taken by the Federal and Provincial governments to reduce the costs of in-service training to the municipalities. For example:

1) transportation costs for police personnel studying at the Canadian Police College are now paid by the Government of Canada; and

2) the costs of meals and lodging for police personnel studying at the Atlantic Police Academy are now paid by the Province of New Brunsiwck.

During the calendar year 1982 one hundred and five (105) courses were requested by municipal and regional police departments at the Canadian Police College and sixty-three (63) positions were allotted. At the Atlantic Police Academy one hundred and five (105) courses were taken by municipal and regional police personnel.

(b) *Training seminars Sponsored by the Commission*

In a continuing effort to develop a uniform crime reporting system within the Province that would be compatible with that of the Royal Canadian Mounted Police, the Commission, through the offices of the Royal Canadian Mounted Police in Fredericton and Ottawa arranged for a two-day seminar to be presented to the Chiefs of the Edmundston, Bathurst, Fredericton, Moncton and Saint John police forces.

Commission staff also prepared a Crime Detection Laboratory Seminar which was held at the Moncton Police Department. This seminar was attended by 18 police personnel from 10 police departments.

Arrangements are presently being made for an Identification Section Workshop which will be held in early 1983 at Saint John, N.B. Also, in conjunction with the New Brunswick Heart Foundation the Commission is arranging a seminar for police officers in the field of cardiopulmonary resuscitation.

The Royal Canadian Mounted Police, both in Fredericton and Ottawa have been of great assistance in providing resource personnel for the training seminars.

V. STUDIES INTO THE ADEQUACY AND EFFICIENCY OF POLICE OPERATIONS

The Commission is mandated by paragraph 20(g) of the Police Act to:

> "assess the adequacy of each police force and the Royal Canadian Mounted Police and whether each municipality and the province is discharging its responsibilities for the maintenance fo an adequate level of policing."

During 1982 studies were completed and delivered to the municipal councils of Sackville and St.-Stephen.

Such studies are conducted with a view to improving police operations and administration, and are undertaken at the request of the municipal council.

Upon completion of a study, sufficient copies are left with the council to ensure the report is available to each council member, the chief of police and the president of the union local.

VI. INSPECTIONS OF POLICE FORCES

Paragraph 20(e.1) of the Police Act, as amended, which came into force on July 17, 1981, provides the Commission may,

> "audit and inspect, in the course of visits to police forces, the files and procedures of police forces;".

During 1982, inspections were conducted of the Blackville, Hartland, Chatham, St. George, Newcastle, Dieppe, Dalhousie, Shediac, Tracadie, Grand Falls, St. Basile and Nackawic municipal police departments as well as the Beresford, Nigadoo, Pointe-Verte and Petit-Rocher regional police force.

VII. CRIME PREVENTION

The Commission has continued to be actively involved in the promotion of crime prevention.

(a) ***Projects Undertaken in 1982 include:***

1. The publication of a Pharmacy Secuity Guide which will be available to all pharmacies within the Province. This work is being undertaken in conjunction with the New Brunswick Pharmaceutical Society.

2. The preparation of a sample format of a school visitation program for those police departments not yet having same. This project was commenced as a summer student project and is being continued by Police Commission staff. Fredericton City Police and the Caraquet Town Police have offered their assistance to our office in this regard.

3. A survey of municipal, provincial and business personnel for purposes of identifying individuals interested in promoting crime prevention within their communities was undertaken. These persons were contacted, and referred to their local police agency.

(b) ***Expo-Display System***

The expo-display system which is owned by the Commission and loaned free of charge to police agencies was situated throughout the Province in 1982. At times, it was manned by local police personnel, Police Commission staff, or both.

Included among the communities where the system was displayed are:

Locality	Purpose
Saint John	Saint John Home Show
Tracadie	Police Week
Dalhousie	Bon Ami Week
Edmundston	Crime Prevention Week Small Business Fair N.B. Highway Patrol
St. Basile	Annual Exposition
Oromocto	Pioneer Day Parade
Doaktown	Doaktown Annual Fair
Nackawic	Nackawic Days
Fredericton	Loss Prevention Week

VIII. COMPLAINTS RELATING TO CONDUCT OF POLICE OFFICERS

Subsection 26(1) of the Police Act provides:

> "Where a person has a complaint relating to the conduct of a member of a police force, he may state his complaint in writing to the Chairman of the Commission."

Except in very serious cases, complaints against members of a police force, other than the Chief of Police, are referred to the Chief. He is required to conduct an investigation and report the results to the Commission, his Council and the complainant. In the event the Commission is not satisfied with the results of the investigation, it may investigate the matter itself.

Complaints involving a chief of police may be investigated by the Commission or referred to the police board or council for investigation. The board or council is then required to report the results to the Commission and the complainant.

Forty-six (46) complaints were received by the Commission concerning alleged misconduct by police officers. Of these, six were investigated by Police Commission Staff.

Two complaints resulted in the laying of criminal charges.

IX. COMPLAINTS RELATED TO POLICING (OTHER THAN CONDUCT)

The Commission, pursuant to Section 22 of the Police Act is also permitted to receive and investigate complaints concerning the policing function that do not relate to conduct. These complaints relate to a variety of topics including such matters as the delivery of police services, methods of enforcement, et cetera. Ten (10) such complaints were received by the Commission in 1982.

X. PROPOSED REGULATIONS

The Commission has, during 1982, proposed regulations which it feels would improve the quality of policing delivered to the citizens of New Brunswick.

Among the submissions are proposals which would:

a) establish a uniform rank structure and rank insignia within the Province;

b) regulate the circumstances under which police officers may commence and continue a high speed pursuit; and

c) provide for the disqualification of police officers upon conviction of an indictable offence.

XI. OPERATIONAL MANUAL AMENDMENTS

In 1978 the Commission published an Operational Manual for the guidance of police officers within the Province. Attempts have been made to amend the manual as the need arises. Two series of amendments were released in 1982 which included such important topics as the Child and Family Services and Family Relations Act and the Charter of Rights.

XII. POLICING STRUCTURE WITHIN NEW BRUNSWICK

There are presently twenty-seven municipal police departments, one regional police force, the New Brunswick Highway Patrol and the Royal Canadian Mounted Police responsible for policing within the Province of New Brunswick.

The following are statistics relevant to the manpower of and population served by each police force:

Department	Members	Population Served*	No. of Persons Served Per Officer
Bathurst	28	15,705	561
Blacks Harbour	4	1,356	339
Blackville	3	892	297
Caraquet	7	4,315	617
Chatham	13	6,779	521
Dalhousie	10	4,958	496
Dieppe	14	8,511	608
Edmundston	25	12,044	482
Fredericton	85	43,723	514
Grand Bay	4	3,173	793
Grand Falls	13	6,203	477
Hartland	3	846	282
Moncton	122	54,743	449
Nackawic	3	1,357	452
Newcastle	14	6,284	449
Port Elgin	1	504	504
Rothesay	14	12,163**	869
Sackville	11	5,654	514
Saint John	192	80,521	419
Shediac	10	4,285	429
Shippagan	5	2,471	494
St. Basile	4	3,214	804
St. George	4	1,163	291
St. Stephen	11	5,120	465
Sussex	10	3,972	397
Tracadie	7	2,452	350
Woodstock	11	4,649	423

* Figures from 1982 Municipal Directory as recorded in *Municipal Journal*, Vol. 38, No. 2 (1982: Department of Municipal Affairs, Fredericton, N.B.)

** Rothesay Police Department polices villages of Rothesay, Quispamsis, Renforth, Fairvale and East Riverside-Kingshurst.

B. ***Regional Policing***

Department	Members	Population Served	No. of Persons Served per Officer
Beresford, Nigadoo, Point-Verte, Petit-Rocher Regional Police Force	11	7,922	720

C. ***Provincial Policing***

New Brunswick Highway Patrol	37	***	
Royal Canadian Mounted Police			
Municipal Positions	72	51,271	712
Provincial Positions	352	355,924	1,011
Federal Positions	52		

*** Duties restricted to Highway Traffic Law Enforcement and Accident Investigation on Trans Canada Highway and secondary roads from the New Brunswick/Québec boarder to Jemseg, N.B.

It is generally accepted that one police officer to five hunderd (500) persons is adequate. However, this figure may vary depending upon the incidence of crime, economic conditions, the demographic make-up of the area and other factors.

La Commission de Police du Nouveau-Brunswick

Rapport Annuel 1982

L'honorable Fernand Dubé, c.r.
Le procureur général
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le ministre,

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur de vous présenter le deuxième Rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick. Ce rapport couvre l'année 1982.

Vous en souhaitant bonne reception, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président intérimaire

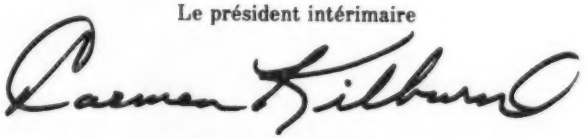

Carman J. H. Kilburn

I. PERSONNEL

La Commission de police du Nouveau-Brunswick compte actuellement deux membres à plein temps.

M. Carman J. H. Kilburn, B.A., B.C.L., L.L.B., a été nommé membre et président intérimaire de la Commission le 21 décembre 1977, après avoir occupé de 1974 à 1977 le poste de directeur des Services de police au sein du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick.

M. François X. Volpé, B.A., B.Ed., M.Ed., a été nommé membre de la Commission le 1er juin 1978, après avoir été, de 1972 à 1978, directeur de l'école secondaire Cormier d'Edmundston.

II. GÉNÉRALITÉS

Quelques-uns des domaines de responsabilité de la Commission sont énumérés ci-dessous et sont traités en plus grands détails dans le présent rapport.

1. Promouvoir la prévention du crime.

2. Inspecter les services de police municipaux et régionaux ainsi que les détachements de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick.

3. Effectuer des études des services de police à la demande du comité ou du conseil de police.

4. Chercher à déterminer la possibilité d'établir d'autres méthodes d'assurer les services policiers.

5. Donner suite aux plaintes déposées par des citoyens relativement à la conduite des policiers, et faire enquête le cas échéant.

6. Faire enquête sur les plaintes ayant trait à des aspects autres que la conduite des policiers.

7. Organiser des colloques de formation complémentaires à la formation en cours d'emploi offerte au sein des services de police locaux et par l'Académie de police de l'Atlantique.

8. Effectuer des recherches sur des sujets d'ordre policier qui entraîneront des modifications au manuel opérationnel ou la présentation de propositions de règlements au ministre de la Justice.

III. COMITÉS ET ORGANISMES

Au cours de 1982, la Commission a continué de prendre une part active au travail effectué en collaboration avec divers comités et organismes.

Des représentants de la Commission ont fait partie des comités suivants:

(1) un comité du ministère de la Justice ayant pour mission de formuler des recommandations sur des normes minimales relatives aux cellules policières,

(2) le comité de sélection de la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick,

(3) un comité dont le mandat consiste à examiner les services de laboratoire mis à la disponibilité des corps policiers et,

(4) un comité chargé de fournir au ministère de l'Éducation des conseils sur le contenu d'un cours d'autodéfense destiné aux élèves du secondaire.

Le président intérimaire de la Commission a continué de représenter la province au Collège de police du Canada et d'exercer la fonction de président du conseil consultatif de l'Académie de police de l'Atlantique. Il a également agi à titre de membre d'un comité chargé d'étudier les sources de préoccupations des agents de police en ce qui a trait au milieu de travail des corps de police et du comité de recherche operationnelle canadienne.

IV. FORMATION DES MEMBRES DES CORPS DE POLICE

(a) *Généralités*

Depuis sa création, la Commission fait pression sur les gouvernements municipaux pour qu'ils assurent à leur personnel une formation adéquate en cours d'emploi.

Les gouvernements fédéral et provincial ont pris des mesures en vue de réduire les coûts de la formation en cours d'emploi que doivent payer les municipalités. À titre d'exemple, citons:

(1) les coûts de transport du personnel de la police suivant des cours au Collège de police du Canada, coûts qui sont maintenant assumés par le gouvernement du Canada, et

(2) les coûts des repas et de logement du personnel policier étudiant à l'Académie de police de l'Atlantique, coûts qui sont maintenant défrayés par la province du Nouveau-Brunswick.

Pendant l'année civile 1982, les services de police municipaux et régionaux ont fait la demande de cent cinq (105) places au Collège de police du Canada et soixante-trois (63) leur ont été accordées. À l'Académie de police de l'Atlantique, par contre, cent cinq (105) cours ont été suivis par des membres du personnel de ces services de police.

(b) *Colloques de formation financés par la Commission*

Dans le cadre d'un effort soutenu visant à mettre au point, à l'intérieur de la province, un système uniformisé de rapports sur les crimes qui soit compatible avec celui de la Gendarmerie royale du Canada, la Commission a organisé, par l'entremise des bureaux de la G.R.C. de Fredericton et d'Ottawa, un colloque de deux jour devant être présenté aux chefs des forces policières d'Edmundston, de Bathurst, de Fredericton, de Moncton et de Saint-Jean.

Le personnel de la Commission a aussi préparé un colloque portant sur un laboratoire de détection du crime. Celui-ci a eu lieu au service de police de Moncton et 18 policiers de 10 services de police y ont assisté.

Nous préparons actuellement un atelier sur les services d'identité judiciaire qui devrait se tenir au début de 1983 à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. En collaboration avec la Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick, la Commission travaille également à la préparation, à l'intention des agents de pole, d'un colloque sur la réanimation cardio-respiratoire.

Le personnel de la Gendarmerie royale du Canada de Fredericton et d'Ottawa a prêté un concours important à la réalisation des séminaires de formation en fournissant des personnes ressources.

V. ÉTUDES SUR LA COMPÉTENCE ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES DE POLICE

La Commission est mandatée, en vertu de l'article 20(g) de la Loi sur la police, de:

> "déterminer dans quelle mesure les corps de police et la Gendarmerie royale du Canada répondent aux besoins et de déterminer si les municipalités et la province s'acquittent de leur obligation de maintenir des services de police suffisants".

Nous avons terminé, au cours de 1982, des études sur les services de police de Sackville et de St. Stephen et les résultats ont été présentés au conseil de ville de ces deux localités.

De telles études sont effectuées en vue d'améliorer les opérations et l'administration des corps de police. Elles sont généralement entreprises à la demande du conseil municipal.

Lorsqu'une étude est terminée, un nombre suffisant d'exemplaires du rapport est remis au conseil de sorte que chacun de ses membres, le chef de police et le président de la section locale du syndicat puissent en avoir un.

VI. INSPECTION DES CORPS POLICIERS

L'article 20(e.1) de la Loi sur la police, tel que modifié et entré en vigueur le 17 juillet 1981, stipule que la Commission peut

> "vérifier et examiner les dossiers et méthodes des corps de police, au cours des visites aux corps de police".

En 1982, nous avons soumis à des inspections les services de police municipaux de Blackville, de Hartland, de Chatham, de St. George, de Newcastle, de Dieppe, de Dalhousie, de Shédiac, de Tracadie, de Grande-Sault, de Saint-Basile et de Nackawic ainsi que le corps de police régional de Beresford, Nigadoo, Pointe-Verte et Petit-Rocher.

VII. PRÉVENTION DU CRIME

La Commission a poursuivi activement son travail consistant à promouvoir la prévention du crime.

(a) ***Les activités suivantes sont au nombre des projets entrepris en 1982.***

1. La publication d'un guide de sécurité pour les pharmacies, qui sera offert à toutes les pharmacies de la province. Ce travail est réalisé en collaboration avec la Société des pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

2. La préparation d'un modèle de présentation d'un programme de visites aux écoles, à l'intention des services policiers qui ne profitent pas déjà d'un tel programme. Ce travail avait été entrepris à titre de projet d'été pour les étudiants et le personnel de la Commission en assure le suivi Le service policier de la ville de Fredericton, et de la ville de Caraquet nous ont offert son concours à cet égard.

3. Une enquête sur le personnel municipal, provincial et du monde des affaires a été entreprise en vue de dénombrer les personnes intéressées à promouvoir la prévention du crime dans leur propre localité. Nous avons pris contact avec ces personnes et les avons dirigées vers le service de police de leur localité.

(b) ***Le présentoir.***

Le présentoir appartient à la Commission et il est prêté gratuitement aux services de police. En 1982, il a été utilisé dans toutes les parties de la province. Selon les cas, le personnel des services locaux, celui de la Commission de police, ou les deux, s'en occupait.

Les localités où le présentoir a été exposé sont:

Localité	Occasion
Saint-Jean	Exposition de Saint-Jean
Tracadie	Semaine de la police
Dalhousie	Semaine du Festival Bon Ami
Edmundston	Semaine de la prévention du crime Foire des petites entreprises Patrouille routière du Nouveau-Brunswick
Saint-Basile	Exposition annuelle
Oromocto	Défilé des Journées des pionniers
Doaktown	Foire annuelle de Doaktown
Nackawic	Journées communautaires de Nackawic
Fredericton	Semaine de la prévention des pertes

VIII. PLAINTES RELATIVES À LA CONDUITE DES AGENTS DE POLICE

L'article 26(1) de la Loi sur la police se lit comme suit:

> "Toute personne qui a une plainte à formuler relativement à la conduite d'une membre d'un corps de police peut la présenter par écrit au président de la Commission".

Sauf dans les cas très graves, les plaintes déposées contre des membres des services de police autres que le chef de police sont présentées au chef de police. Celui-ci est tenu de mener une enquête et de communiquer les résultats à la Commission, à son conseil et à l'auteur de la plainte. Si la Commisison n'est pas satisfaite des résultats de l'enquête, elle peut elle-même enquêter sur la question.

Les plaintes mettant en cause un chef de police peuvent être instruites par la Commission ou être soumises à l'étude du comité ou du conseil de police. Ces derniers doivent, en ce cas, informer la Commission et le plaignant de leurs conclusions.

La Commission a reçu quarante-six (46) plaintes alléguant une inconduite de la part d'agents de police. De ce nombre, six ont fait l'objet d'une enquête menée par le personnel de la Commission de police.

Des accusations criminelles ont été portées suite à deux de ces plaintes.

IX. PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE POLICE (MAIS NON À LA CONDUITE DES POLICIERS)

Conformément à l'article 22 de la Loi sur la police, la Commission est également habilitée à faire enquête sur des plaintes portant sur des fonctions policières qui n'ont pas trait à la conduite des policiers. Ces plaintes peuvent porter sur divers sujets, notamment la prestation de services policiers, les méthodes d'application des lois, etc. En 1982, la Commission a reçu dix (10) plaintes de ce genre.

X. RÈGLEMENTS PROPOSÉS

En 1982, la Commission a proposé l'adoption de règlements qui, à son avis, devraient améliorer la qualité des services de police assurés aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Au nombre des propositions figurent des règlements qui devraient:

a) établir un classement et des insignes uniformisés des grades à l'intérieur de la province,

b) régir les circonstances dans lesquelles les policiers peuvent entreprendre et continuer une poursuite à grande vitesse, et

c) prévoir la disqualification des agents de police reconnus coupables d'actes criminels.

XI. MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS

La Commision a publié, en 1978, un Manuel des opérations destiné à guider les policiers de la province. Nous nous sommes efforcés d'apporter des modifications au manuel au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir. Deux séries de modifications ont été publiées en 1982 et touchent des sujets importants comme la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et sur les relations familiales ainsi que la Charte canadienne des droits et libertés.

XII. STRUCTURE DES SERVICES DE POLICE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

À l'heure actuelle, vingt-sept services de police municipaux, un corps de police régional, la Patrouille routière du Nouveau-Brunswick et la Gendarmerie royale du Canada se partagent les responsabilités policières à l'intérieur de la province du Nouveau-Brunswick.

Voici des données ayant trait à la main-d'oeuvre policière et à la population qu'elle dessert:

A. *Services de police municipaux*

Service	Membres	Population desservie*	Nbre d'habitants par agent de police
Bathurst	28	15 705	561
Blacks Harbour	4	1 356	339
Backville	3	892	297
Caraquet	7	4 315	617
Chatham	13	6 779	521
Dalhousie	10	4 958	496
Dieppe	14	8 511	608
Edmundston	25	12 044	482
Fredericton	85	43 723	514
Grand Bay	4	3 173	793
Grand-Sault	13	6 203	477
Hartland	3	846	282
Moncton	122	54 743	449
Nackawic	3	1 357	452
Newcastle	14	6 284	449
Port Elgin	1	504	504
Rothesay	14	12 163**	869
Sackville	11	5 654	514
Saint-Jean	192	80 521	419
Shédiac	10	4 285	429
Shippagan	5	2 471	494
Saint-Basile	4	3 214	804
St. George	4	1 163	291
St. Stephen	11	5 120	465
Sussex	10	3 972	397
Tracadie	7	2 452	350
Woodstock	11	4 649	423

* Données extraites de l'Annuaire municipal de 1982, telles que publiées dans le *Journal municipal*, vol. 38, n°2 (1982: ministère des Affaires municipales, Fredericton, Nouveau-Brunswick).

** Le service de police de Rothesay dessert les villages de Rothesay, de Quispamsis, de Renforth, de Fairvale et de East Riverside-Kingshurst.

B. *Service de police régional*

Service	Membres	Population desservie	Nbre d'habitants par agent de police
Corps de police régional de Beresford, de Nigadoo, de Pointe-Verte et de Petit-Rocher	11	7 922	720

C. *Services de police provinciaux*

Patrouille routière du Nouveau-Brunswick	37	***	
Gendarmerie royale du Canada			
Postes municipaux	72	51 271	712
Postes provinciaux	352	355 924	1 011
Postes fédéraux	22		

*** Tâches se limitant à l'application des lois sur la circulation routière et à la réalisation d'enquêtes sur les accidents survenus sur la section de la route transcanadienne et les routes secondaires situées entre la frontière séparant le Québec du Nouveau-Brunswick et Jemseg, au Nouveau-Brunswick.

On considère ordinairement adéquat d'avoir un policier pour cinq cents (500) habitants. Ce chiffre peut cependant varier suivant le taux de criminalité, la conjoncture économique, la composition démographique de la région et d'autres facteurs.